

poseront ceux qui occupent les premières banquettes.

Je ne vise pas là le chef de l'opposition officielle, ni le chef de mon parti, ni l'honorable député de Lapointe, pour ne mentionner que ces trois personnes qui posent plusieurs questions tous les jours. Je ne vais pas non plus trop critiquer l'Orateur actuel parce que je sais qu'il n'a pas la tâche facile. Mais je sais que quand je voudrai poser une question, ou quand un député d'arrière-ban du côté de l'opposition ou même du côté du gouvernement voudra poser des questions, nous y parviendrons sans doute difficilement.

Nous avons eu un bel exemple aujourd'hui. Je voulais poser une question qui, selon le président du Conseil privé, ne convenait pas à l'appel de l'ordre du jour. Mais l'Orateur ne pouvait se prononcer avant de l'avoir entendue. Dès le début de la période des questions, à trois heures, je me suis levé. A quatre heures, l'Orateur—et je ne lui en fait pas le reproche—voulait mettre fin à la période des questions. Mais moi, je tentais toujours de poser ma première question. Le chef de l'opposition et d'autres députés, eux avaient parlé cinq, six, huit fois.

M. McIntosh: Vous devriez siéger à ce bout-ci!

M. Orlikow: Peut-être est-ce pire derrière le chef de l'opposition, mais j'en doute.

L'hon. M. Starr: Votre chef s'est lui-même levé quatre fois.

M. Orlikow: Je n'ai pas fait exception de mon chef. Je ne m'en prends pas seulement au chef de l'opposition, je le répète. Mais il est arrivé que les membres de l'opposition officielle posent une douzaine de questions de suite. Ils ont certes le droit de poser des questions, mais il reste que mes collègues et les membres d'autres partis ne réussissaient pas à prendre la parole.

L'hon. M. Churchill: Nous sommes 93.

M. Orlikow: Si nous devons limiter le temps et si nous voulons être justes envers tous les députés, l'Orateur—quel qu'il soit, je ne songe pas seulement à cette session-ci—devra exercer beaucoup plus d'autorité et faire preuve de plus de jugement qu'il ne l'a fait jusqu'ici. A mon avis, si nous devons limiter la période des questions à une demi-heure par jour, je suis d'accord avec le député de Royal et les autres qui ont dit que l'Orateur devra refuser un grand nombre de questions, peut-être même la question que j'ai essayé de poser aujourd'hui, parce qu'elles ne sont pas urgentes. Mais indépendamment de cela, l'Orateur devra, à mon avis, faire

preuve de jugement en imposant des restrictions aux députés, de telle sorte que personne ne puisse accaparer toute la demi-heure.

Je suggère qu'aucun député ne soit autorisé à poser plus de deux questions les jours où d'autres députés désirent interroger le ministère et qu'on interdise les séries de questions supplémentaires. Comme l'Orateur l'a dit à plusieurs reprises, il ne s'agit plus d'une série de questions supplémentaires, mais, en fait, d'un débat. Actuellement, la période après dix heures est réservée aux députés qui ne sont pas satisfaits des réponses obtenues et c'est le temps approprié pour tenir un débat.

L'hon. M. Churchill: Vous allez rendre la situation intenable pour vos collègues.

M. Orlikow: Je ne m'inquiète pas de mes collègues; nous pouvons nous débrouiller. Je m'inquiète des droits de tous les députés de l'arrière-plan, quel que soit leur parti. Nous sommes tous censés être égaux ici. Il me semble que les députés deviendront comme les animaux dans le roman *Animaux partout*, où George Orwell dit que tous les animaux sont égaux, mais que certains le sont plus que d'autres. A moins que l'Orateur ne se montre plus sévère durant la période des questions, de nombreux députés—et nous sommes tous les représentants élus des circonscriptions et égaux en principe—notamment ceux de l'arrière-plan seront beaucoup moins égaux que d'autres honorables députés, il me semble. J'espère que l'Orateur examinera ce problème si nous adoptons ces dispositions.

M. Fisher: Monsieur le président, je parle vraiment dans l'intérêt de l'Orateur, surtout celui qui occupe le fauteuil pendant la période des questions. D'après ma propre expérience, il me semble qu'une façon de réduire le nombre de questions orales serait de répondre beaucoup plus promptement aux questions écrites, notamment les questions marquées d'un astérisque. J'espérais notamment que le président du Conseil privé et leader de la Chambre songerait à nous convoquer, comme l'a proposé le député de Carleton l'autre jour, en présentant sa motion, afin de remettre complètement à l'étude le sujet des questions écrites, y compris les questions marquées d'un astérisque, et les diverses règles qui s'y appliquent.

Je siége ici depuis assez longtemps pour avoir entendu M. l'Orateur Michener, M. l'Orateur Lambert et l'Orateur actuel—comme en font foi certains passages des *Procès-verbaux*—donner lecture des diverses règles applicables aux questions.